

Il est accusé de diffamation par le recteur de l'université de M'sila

Le docteur Ahmed Rouaidjia devant le juge

Ahmed Rouaidjia est poursuivi pour avoir publié le 13 mai 2008 dans les colonnes du quotidien El Watan un avis sur « l'université algérienne en général et l'université de M'sila en particulier ».

La cour de justice de M'sila doit statuer sur l'affaire opposant le recteur de l'université de M'sila, Slimane Barhoumi, au docteur d'Etat et enseignant dans cette même université, Ahmed Rouaidjia. Quel est donc le délit commis par ce dernier ? Ahmed Rouaidjia est poursuivi pour avoir publié le 13 mai 2008 sur le journal El Watan un avis sur « *l'université algérienne en général et l'université de M'sila en particulier* ». Le recteur a non seulement suspendu de ses fonctions le docteur Rouaidjia le 22 juin 2008, mais il a aussi décidé de porter plainte contre lui pour diffamation. Dans un élan de solidarité, les enseignants ont initié une pétition de soutien en faveur de leur collègue dans laquelle ils exigent « *la cessation de toutes les exactions des chefs d'établissement contre les enseignants* », « *le rétablissement de leur collègue A. Rouaidjia et d'autres enseignants indûment sanctionnés dans leur fonction et dans leurs droits* » et enfin « *le respect de la pensée libre au sein de l'université algérienne et de toutes les libertés académiques* ». Les enseignants s'érigent « *contre l'autoritarisme et l'arbitraire au sein de l'université algérienne, et revendiquent la réhabilitation du docteur Ahmed Rouaidjia à l'université de M'sila* ».

Dans la pétition qu'ils ont initiée, ils estiment que la poursuite judiciaire ne relève pas de la diffamation, « *mais d'un délit d'opinion, d'un arbitraire absolu, inadmissible et contraire aux dispositions de la Constitution algérienne qui garantit la liberté d'expression* ». Les pétitionnaires précisent que « *le cas de Rouaidjia n'est pas isolé. Zetchi Rabah, lui aussi révoqué sans saisine de la commission paritaire, en plus des 60 affaires en justice – entre plaintes et contre-plaintes aux motifs divers– sont des actes révélateurs* ». Outre les cas relevant de l'université de M'sila, trois autres enseignants ont été révoqués à l'université d'Oran, d'autres cas sont signalés à Sidi Bel Abbès, à Mascara et à Khenchela, et ce toujours sans saisine de la commission paritaire. « *Notre corporation vit maintenant dans la crainte et la terreur d'une administration dirigée par des recteurs, doyens, directeurs..., qui, le moins qu'on puisse dire, règnent en potentats dans des établissements où les enseignants sont devenus des sujets* », note le même texte.

La coordination nationale des sections syndicales du CNES, initiatrice de la pétition, a relevé en outre avec satisfaction que le nombre de pétitionnaires a dépassé les 1000 signatures, justifiant ainsi une demande de rencontre avec le ministre de l'enseignement supérieur, pour le 21 juin prochain, afin de déposer les pétitions et demander « *la réhabilitation de tous les collègues indûment sanctionnés* ». Ceci et de préciser que « *l'administration ministérielle a tenté de démobiliser les enseignants en faisant annoncer par d'autres que notre collègue A. Rouaidjia a été réhabilité, chose qui ne s'est pas produite à ce jour* ». Dans une contribution envoyée à El Watan, Rouaidjia Ahmed qualifie le procès auquel il doit faire face aujourd'hui de « *procès de la pensée critique* ».

Le même enseignant fait état d'une « *contre-pétition initiée par le recteur et orchestrée presque sous les pressions et les contraintes* ». Le texte de cette pétition dénonce « *la campagne médiatique colportant des rumeurs mensongères contre le recteur, les doyens et chefs de départements* ». Les signataires soulignent qu'ils « *n'ont subi aucune pression* ». A noter que la coordination des sections Cnes a décidé d'élaborer un livre blanc sur la situation de l'université algérienne. « *Nous demandons à tous nos collègues de préparer les dossiers sur des cas concrets d'autoritarisme et d'arbitraire, ces dossiers serviront à élaborer le livre blanc.* »

